



COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE
N° D 2026 - 01

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 074-217400993-20260223-D2026_01-AU



DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de pouvoirs pouvant être consenties par le Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de DEMI-QUARTIER n° 2020-51 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs dudit Conseil Municipal au Maire, et notamment pour demander à tout organisme financeur, à hauteur de 1 000 000 €, l'attribution de subventions ;

Vu le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie en date du 3 février 2026 relatif à la répartition du produit des amendes de police ;

Considérant que la Commune de Demi-Quartier a inscrit un projet de travaux destinés à sécuriser la traversée du hameau des Choseaux ;

Vu l'étude réalisée pour ces travaux ;

Considérant que cette opération est éligible à un financement du Département au titre de la dotation du produit des amendes de police ;

DECIDE

Article 1^{er} : La Commune de Demi-Quartier sollicite une subvention de 42 226 € auprès du Département de la Haute-Savoie, pour les travaux de sécurisation de la traversée du hameau des Choseaux.

Article 2 : Un dossier sera déposé auprès du Département.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de Sallanches, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à DEMI-QUARTIER, le 23 février 2026

Certifié exécutoire.

Le Maire,

Télétransmis à Monsieur le Sous-Préfet le 24 FEV. 2026

Publié le 24 FEV. 2026

Stéphane ALLARD.

